

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 30 MARS 2016**

L'an Deux Mil Seize, le 30 mars à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune **d'HOSTUN** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de **Monsieur Bruno VITTE**, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 11 représentés : 4 votants : 15

Quorum : 8 Date de convocation du conseil municipal : 24 mars 2016

Présents : Monsieur Bruno VITTE, Le Maire, Madame Jeannine FOURNAT, Monsieur Jean-Paul ROSAND, Mesdames Laurence TICHON, Véronique ORARD, Monique DA COSTA, Messieurs Roger CHARVIN, François TERPANT, Benoit VILLARD, Tony VITALDURAND, André WUILLOT.

Pouvoir : Madame Françoise CELERIEN a donné pouvoir à Jean-Paul ROSAND, Madame Lucie ABISSET a donné pouvoir à Jeannine FOURNAT, Monsieur Lionel DUJOL a donné pouvoir à Tony VITALDURAND, Monsieur Damien BONNETON a donné pouvoir à André WUILLOT.

ORDRE DU JOUR :

- Comptes administratifs 2015
 - Comptes de gestion 2015
 - Affectation des résultats 2015
 - Budgets primitifs 2016
 - Taux d'imposition 2016
 - Révision des tarifs Périscolaire et TAP
 - Indemnité de fonctions du maire et des adjoints
 - Dénomination des voies nouvelles sur la commune
 - Informations et Questions diverses
- } Commune
} Urbanisation zone sud

Madame Véronique ORARD a été élue secrétaire de séance.

***LES COMPTES RENDUS DES REUNIONS DU 25 JANVIER ET 29 FEVRIER 2016
SONT APPROUVES A L'UNANIMITE.***

Monsieur le maire ouvre la séance du conseil municipal.

Finances communales

Compte administratif 2015

Fonctionnement		Investissement	
Dépenses	543 916.39 €	Dépenses Y compris le résultat 2014	405 870.44 €
Recettes Y compris le résultat 2014	701 434.63 €	Recettes	288 091.37 €
Résultats 2015	157 518.24 €	Résultats 2015	- 117 779.07 €

Compte de gestion 2015

Le compte de gestion 2015 du trésorier en tous points identiques au compte administratif, est approuvé.

Affectation du résultat 2015

Le résultat de 157 518.24 € est affecté à la section d'investissement pour 117 779.07 € et en report à la section de fonctionnement pour 39 739.17 €.

Budget primitif 2016

Fonctionnement

En 2016, les dotations de l'état sont en baisse. Le budget s'équilibre en recettes et en dépenses à 694 267 €.

Investissement

Les recettes et dépenses sont de 500 185 €, y compris la reprise du déficit 2015 et l'affectation des résultats.

Les principales dépenses sont :

- * Chemin piétons : 40 000 €
- * Aménagement de la Mairie : 190 000 €
- * Sanitaires SDF : 19 331 € dont un report de 16 931 €

Taux d'imposition 2016

Les taux de fiscalité doivent être votés chaque année, soit :

	2015	2016
Taxe d'habitation	9.70 %	10.20 %
Taxe Foncier bâti	10.50 %	10.50 %
Taxe Foncier non bâti	51.11 %	51.11 %

Finances Zone Sud

Un point est fait en conseil municipal sur l'avancement des travaux et sur la commercialisation des terrains.

Monsieur le Maire indique qu'il reste à la vente les lots individuels G3, G6 et G7.

Plusieurs compromis ont été signés chez le notaire notamment pour les lots G1, G2, F2-2, F2-3 et les lots F1 et D1.

Nous sommes en attente des dépôts de permis de construire.

Compte administratif 2015

Fonctionnement		Investissement	
Dépenses	564 047.76 €	Dépenses y compris le résultat 2014	621 832.98 €
Recettes y compris le résultat 2014	699 506.13 €	Recettes	529 741.32 €
Résultats 2015	135 458.37 €	Résultats 2015	- 92 091.66 €

Compte de gestion 2015

Le compte de gestion 2015 du trésorier en tous points identiques au compte administratif, est approuvé.

Affectation du résultat 2015

Le résultat de 135 458.37 € est affecté à la section d'investissement pour 92 091.66 € et en report à la section de fonctionnement pour 43 366.71 €.

Budget primitif 2016

Le budget 2016 s'équilibre en dépenses et en recettes pour 1 580 468 €.

Tous les documents budgétaires sont consultables en Mairie.

Approbation des tarifs périscolaire

Bruno VITTE rappelle que la gestion du périscolaire est à la charge de la commune.

Il précise également que les tarifs actuellement en vigueur n'ont pas évolués depuis 2013.

Le conseil, avec 9 voix Pour et 2 abstentions (Laurence TICHON et Benoît VILLARD), décide donc d'augmenter légèrement le coût pour l'année scolaire 2016/2017.

A savoir :

Quotient familial	Tarifs 2015/2016					Tarifs 2016/2017				
	Matin/Soir		Goûter	Midi		Matin/Soir		Goûter	Midi	
	Heure	1/2	Heure	Heure	1/2	Heure	1/2	Heure	Heure	1/2
≤ 550	1,65	0,90	0,85	0,85	0,50	1,75	0,95	0,85	0,95	0,55
551 - 750	1,85	1,00	0,85	1,05	0,60	1,95	1,05	0,85	1,15	0,66
≥ 750	2,05	1,10	0,85	1,25	0,70	2,15	1,15	0,85	1,35	0,75

Les tarifs concernant les Temps d'Activité Périscolaire restent eux inchangés.

Indemnités de fonction du Maire et des adjoints

Conformément aux dispositions des articles 3 et 18 de la loi n°2015-366 du 31 mars 2015 visant à faciliter l'exercice, par les élus locaux, de leur mandat, les maires bénéficient à titre automatique, des indemnités de fonction fixées selon le barème prévu à l'article L. 2123-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est nécessaire de délibérer à nouveau sur les indemnités de fonctions.

Considérant que la Commune compte 974 habitants,

- ! l'indemnité maximale de fonction brute mensuelle des maires est de 31 % de l'indice brut 1015, soit 3 801,47 € x 31 %1 178,46 €
- ! l'indemnité maximale de fonction brute mensuelle des adjoints est de 8,25 % de l'indice brut 1015, soit 3 801,47 € x 8,25 %313,62 €

Il est décidé de verser les indemnités annotées dans le tableau récapitulatif, indique que celles-ci seront payées mensuellement. Il est précisé également qu'en cas de revalorisation de l'indice de la Fonction Publique, ils bénéficieront immédiatement d'une réévaluation.

TABLEAU ANNEXE RECAPITULATIF			
De l'ensemble des indemnités allouées aux membres			
du Conseil Municipal			

A partir du 1^{er} janvier 2016

<u>MAIRE</u>	Bruno VITTE	31 % de l'indice brut 1015	1 178,46 €
<u>ADJOINTS</u>			
1 ^{er}	Jeannine FOURNAT	8,25 % de l'indice brut 1015	313,62 €
2 ^{ème}	Jean-Paul ROSAND	8,25 % de l'indice brut 1015	313,62 €
3 ^{ème}	Lionel DUJOL	8,25 % de l'indice brut 1015	313,62 €
4 ^{ème}	Laurence TICHON	8,25 % de l'indice brut 1015	313,62 €

<i>Dénomination d'une voie supplémentaire</i>
--

Bruno VITTE informe les membres du Conseil de l'avancement du lotissement « Les Marnes » et indique qu'il y a lieu de dénommer une voie supplémentaire avec l'appellation suivante « Impasse des Petites Mains ». Elle se situe à l'embranchement de la rue des Petites Mains.

<i>Informations diverses</i>

*** Inauguration NRA (Nœud de Raccordement d'Abonnés) :**

Le mercredi 6 avril 2016 à 18/h30 en présence de la direction d'Orange.

*** La poste et Maison des Services Aux Publics (MSAP) :**

La poste a signé une convention avec différents services afin de proposer par la suite des services publics. Sur notre département de la Drôme, 7 communes seulement bénéficient de cette MSAP. 1 000 MSAP sont recensées en France.

Afin de parvenir à ce projet, les bureaux de poste ont un gain de 32 000€ répartis de la façon suivante :

- * 8 000 € par l'Etat ;
- * 8 000 € par l'Opérateur ;
- * 16 000 € par la Collectivité (mais pendant 3 ans, la commune n'aura rien à déboursier.)

Pour pouvoir prétendre à ce projet et mettre en place une MSAP, il faut que notre commune soit admise. Pour cela, il faut au minimum deux ou trois opérateurs.

Une délibération sera prise concernant les opérateurs pour le projet de cette MSAP.

La séance est levée à 22 heures 30.

Prochaine réunion le Lundi 2 mai 2016 à 20h00
--